Posté par: formations-concours Publiée le : 12/8/2008 11:11:23

OÃ1 le directeur d'hà pital (DH) exerce to	-il ses	fonctions?	Dans les
établissements publics de santé de plus de 2	250 lit	s (exception faite	
d'établissements de plus petite taille	disposant	t de lits de chirurgie	ou de psychiatrie).
EffectifÂ:			
PrÃ"s de 3300 directeurs d'hôpitau:	x (DH)	actuellement.	Nature de
la fonction : Elle est différente selon qu	e le DH est o	chef d'établis	ssement ou
directeur adjoint au sein d'une équipe de	direction.	Dans le premier	cas, le DH est le
représentant Iégal de I'établis	ssement.		
II met en œuvre le projet d'établis	ssement, vot	té par le c	onseil
d'administration et assure le rà glement de	s affaires	générales	de I'hôpital.
Les chefs d'établissement représentent environ un cinquième du corps			
des directeurs d'hôpitaux.Dans le second cas, les directeurs d'hôpitaux sont, en tant			
qu'adjoints du chef d'établissen	nent, Ã la tÃ	k <sup>a</sup> te de direc	tions fonctionnelles
relatives aux affaires générales, juridiques et médicales, finances et analyse de			
gestion, ressources humaines, services	économiq	ues, logistiques et te	echniques,
systÃ"me d'information, communication et a	à la qualitÃ	© notamme	nt.
Ils constituent les quatre cinquià me du	corps.		

Les activités du DH sont organisées autour de deux dimensions : La première, stratégique, est destinée à :

- positionner I'hôpital comme acteur d'une démarche de santé publique visant une prise en charge globale des patients (physique mais aussi psychologique et sociale),
  - participer à la conception et au pilotage du projet d'établissement,
- conduire une politique efficiente de d $\tilde{A}$ ©veloppement continu de la qualit $\tilde{A}$ © des soins au b $\tilde{A}$ ©n $\tilde{A}$ ©fice des patients. La seconde, op $\tilde{A}$ ©rationnelle, consiste  $\tilde{A}$ :
- développer des pratiques de management adaptées à la conduite du changement dans un contexte réglementaire en constante évolution et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint,
- veiller à la bonne organisation des services cliniques, médico-techniques, techniques et administratifs de l'établissement,
- assurer la gestion des ressources humaines, la gestion financiÃ"re et la gestion économique et logistique dans le contexte local et historique de l'établissement,

- administrer le patrimoine de I'établissement,
- développer des processus et des politiques de communication ainsi qu'un systÃ"me d'information utiles à la dynamique générale de l'établissement. Le DH doit posséder différentes qualités : De la créativité. Une réflexion prospective. Le sens du travail en équipe. L'aptitude à la concertation et à la négociation. La capacité à concilier des logiques différentes. Une grande riqueur méthodologique et organisationnelle. La capacité à décider. Le sens de la communication. En plus de ces capacités, le DH doit maîîtriser des connaissances, des outils et dans les divers domaines de la gestion hospitaliÃ"re méthodes de pilotage et de gestion ressources humaines, les finances, la qualité et la logistique, autres. CONDITIONS D'INSCRIPTION Le directeur d'hÃ′pital est recruté par concours national ouvert aux candidats âgés de 40 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires de l'un des diplà mes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (E.N.A.)Â NATURE DES EPREUVES Epreuves écrites d'admissibilité (centres régionaux)Â:
- 1- Au choix (Durée 5h Coefficient 5) :Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le mondeRésumé discussion à partir d'un texte d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.2- Composition portant sur l'une des matiÃ"res suivantes (Durée 4h Coefficient 3) : Droit public.Macroéconomie. Mathématiques.Santé publique.3- Composition portant sur l'une des matiÃ"res suivantes (Durée 4h Coefficient 3) Finances publiques Droit hospitalier.Législation de sécurité sociale et d'aide sociale.Comptabilité privée. Microéconomie.Techniques quantitatives.

## **Epreuves orales d'admission (Paris)Â:**

- 1- Conversation avec les membres du jury ayant pour point de départ soit les réflexions du candidat sur un sujet se rapportant aux problÃ"mes politiques internationaux, économiques, sociaux, culturels ou techniques du monde actuel, soit le commentaire d'un texte de caractÃ"re général (Durée 25 mn â€" Préparation 25 mn â€" Coefficient 4)2- Interrogation portant sur l'une des matiÃ"res proposées à la 3Ã"me épreuve d'admissibilité (Durée 15 mn â€" Préparation 15 mn â€" Coefficient 3).3- Epreuve orale de langue comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des 4 langues étrangÃ"res suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien (Durée 15 mn â€" Préparation 15 mn â€" Coefficient 2).4- Le candidat peut demander à subir une, deux ou les trois épreuves facultatives suivantes (chacune est affectée du coefficient 1) :
- Epreuve orale de langueÂ: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe.
- Interrogation sur l'une des matières suivantes : Psychologie et sociologie Statistiques Economie de la santé.
- Epreuve sportive d'athlétisme et de natation.